

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de football américain**
représentée par son président, Monsieur Michel DAUM
désignée ci-dessous par la fédération,

N° SIRET : 348 985 276 00032

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 298 783 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 127 631 €, le solde restant s'élève à 171 152 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **20 083 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **40 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à 338 783 €.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 9 JUL. 2015

LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE FOOTBALL
AMÉRICAIN



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

(Thierry MOSMANN)

VISÉ LE 23/06/2015 PAR LE
LE COMPTABLE GÉNÉRAL ET
COMPTABLE MINISTÉRIEL
N° 2101286276

COMPTABLE GÉNÉRAL ET
COMPTABLE MINISTÉRIEL

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance
- Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers
- Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques
- Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de licences	18380	21085	20000	27000	29000	30000				
Nombre d'ATP	0	0	50	100	125	150				
Nombre total de licences et d'ATP	18380	21085	20050	27100	29125	30150				
Nombre et taux de licences féminines	2946 (15,2%)	3237 (15,26%)	3500 (14%)	4000 (14,81%)	4500 (15,52%)	5000 (16,67%)				
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)				
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	9468 (48,86%)	8300 (39,38%)	12000 (48%)	12	14	16				
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	3	3	10	12	14	16				
Équilibre financier (écart entre les dépenses sportives et les recettes)	-17,47	9,11	0							
Solidité financière										
Confort financier de la France par rapport aux autres nations sportives										
Rang sportif de la France	6	6	5	4	3	2				
Rang sportif de la France par rapport aux autres nations sportives										
Taux de suivi médical complet - SKIN	63,57%	63,57%	100%	100%	100%	100%				
Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%	100%	100%	100%	100%	100%				
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0							
Nombre de missions signées dans le cadre de la loi de programmation	3 (75%)	4 (80%)								

Objectifs partagés	N°2		N°3		N°4		N°5		N°6	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Améliorer la situation financière	1612039	1612039	1 655 236	1 750 000	1 850 000	2 030 000	2 100 000	2 100 000		
Renforcer la présence dans les instances internationales	3/5	3/5	3	3/5	3/5	3/5	3/5	3/5		
Structuration des ligues, comités et clubs			17/208 - 2/20							
Développement de la pratique sportive envers les publics cibles	1	1	4	3	5	10	15	15		
Développement de la pratique féminine	327787/1832	327787/1832	457625/2135							

Annexe 1 - Objectifs et Indicateurs

PES	Nombre de sportifs en pôles dans le collectif national /jeune	80%	52%	65%	70%	70%	75%
Préparer et améliorer les résultats internationaux des équipes nationales seniors	- Championnat d'Europe senior Football américain - Coupe du Monde de Flag seniors - Coupe du Monde Flag féminin senior		3 - NQ - 5	2	1	1	
Collectif France féminin	Rang de la France Championnats d'Europe senior féminin Football américain		NP	4	3	2	
Plan sport santé (dopage, surpoids)	Nombre d'actions visant la lutte contre les conduites addictives en lien avec les ARS		0	20	25	25	30
Développer l'offre de formation (CCP, diplômés d'état, diplômés fédéraux)	Nombre de diplômés	157720	2877558	25/10/50	30/760	40/2070	50/25180
Formation continue des conseillers techniques fédéraux	Nombre de journées de formations - Participation à l'AFCA	100/20	0	70	70	72	70
Parcours de formation arbitrale	Nombre de diplômés (régional à international)		1836	1500	1500	1500	1500
Rang de la France							
Protection de la santé du pratiquant (SMIF)							

MD

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engage- fédéral
	Budget	Demande	Accorde	
Développement de la pratique sportive envers les publics cibles	23 000 €	13 000 €	13 000 €	10 000 €
Action 1				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	23 000 €	13 000 €	13 000 €	10 000 €
PES	185 717 €	74 817 €	74 000 €	111 717 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	145 717 €	34 817 €	34 000 €	111 717 €
Péreniser et améliorer les résultats internationaux des équipes nationales seniors				
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	21 212 €	21 212 €	20 083 €	1 129 €
Développement de la pratique féminine				
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	59 150 €	22 000 €	19 000 €	40 150 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	49 150 €	20 000 €	17 000 €	32 150 €
Structuration des ligues, comités et clubs	10 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	42 000 €	10 000 €	10 000 €	32 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	42 000 €	10 000 €	10 000 €	32 000 €
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	44 300 €	36 000 €	34 000 €	10 300 €
Formation continue des conseillers techniques fédéraux	44 300 €	36 000 €	34 000 €	10 300 €
Action 4				
Formations fédérales	109 141 €	20 000 €	20 000 €	89 141 €
Professionalisation de l'activité	102 141 €	15 000 €	15 000 €	87 141 €
Développer l'offre de formation (CQP, diplômes d'état, diplômes fédéraux)				
Action 4				
Professionalisation de l'activité	25 875 €	6 000 €	6 000 €	19 875 €
Parcours de formation arbitrale	25 875 €	6 000 €	6 000 €	19 875 €
Action 4				
Formations fédérales	9 350 €	6 500 €	6 500 €	2 850 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	9 350 €	6 500 €	6 500 €	2 850 €
Total	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €

17

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Action 1								
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	87 660 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	17 660 €	17 660 €
Action 2								
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	87 660 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	17 660 €	17 660 €
Rang de la France	116 400 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	78 400 €	78 400 €
Action 2								
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	116 400 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	78 400 €	78 400 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	17 300 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	4 100 €	4 100 €
Action 3								
Accompagnement sanitaire préventif	17 300 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	4 100 €	4 100 €
TOTAL	766 105 €	372 729 €	372 729 €	372 729 €	372 729 €	372 729 €	427 322 €	427 322 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

40 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

298 783 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

20 083 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

278 700 €

77

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FF FOOTBALL AMERICAIN

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 20 083 € est attribuée à la Fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la Fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la Fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la Fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La Fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La Fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
LEROUX Michel	DTN	X		7 729 €	
MORET Olivier	BN	X		4 726 €	
BONNORONT Danièle	CMN		X	945 €	
PREVOST Nicolas	CMN		X	945 €	

TOTAL	14 345 €
+ charges correspondantes	5 738 €
Total de la subvention	20 083 €

ND

ANNEXE 4

SOCIETE GENERALE **RELEVÉ DE COMPTES BANCAIRE**

Titulaire du FFFA
Compte : 79 RUE RATEAU
93120 LA COURNEUVE

Domiciliation SAINT DENIS (04026)
Identification nationale (RIB)

30003	03766	00050201622	160
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Identificaton Internationale (IBAN)
IBAN FR76 3000 3037 6800 0502 0162 260

Identifiant International de la Banque (BIC)
SOGEFRPP

B210604C01460 EUR 080411 A 04443
par prélèvement automatique,
ntité Bancaire ci-dessus.